



**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Conseil général
de l'environnement
et du développement durable**

**Mission régionale d'autorité environnementale
Pays de la Loire**

Nantes, le 20/10/2020

Le président

à

**Monsieur le Maire des Sables d'Olonne
CS21842
21 place du Poilu de France
85118 LES SABLES D'OLONNE CEDEX**

Nos réf. : PDL-2020-4859

Vos réf. : votre saisine du 24 août 2020

Affaire suivie par : Daniel Fauvre

daniel.fauvre@developpement-durable.gouv.fr

Tél. : 02 72 74 74 40

OBJET : Permis d'aménager dans le parc d'activités « Les sables Sud »

PJ : Avis MRAE PDL-2020-4627 en date du 8 juillet 2020

La MRAe des Pays de la Loire a accusé réception en date du 24 août de votre saisine pour avis, dans un délai de deux mois, sur cinq demandes de permis d'aménager situées dans le périmètre du parc d'activités « Les sables Sud », sur le territoire de votre commune.

Dans la mesure où les principes d'aménagement et l'étude d'impact jointe à ces cinq dossiers d'autorisations d'urbanisme sont identiques à ceux de la procédure d'autorisation environnementale sur laquelle la MRAe a rendu un avis en date du 8 juillet 2020 (cf. avis MRAe n°2020-4627 en pj), je vous informe que ce dernier vaut expression de la MRAe pour ces cinq procédures de permis d'aménager, qui ne donneront pas lieu à un nouvel avis.

L'avis de la MRAe en date du 8 juillet 2020 et le présent courrier peuvent donc être joints au dossier et à la procédure de consultation du public, tout en veillant à joindre également au dossier les mémoires en réponse à l'avis de la MRAe formulés par le pétitionnaire (la communauté d'agglomération).

Millemes Salutations -

Le président de la MRAe Pays de la Loire,
Daniel Fauvre

Copie à DREAL Pays de la Loire